PARFUMERIE "OBJECTIF LABEL"

LES POUVOIRS PUBLICS SOUTIENNENT LA DEMARCHE "LABEL"

A la soirée d'inauguration du 37eme congrès de la Fédération nationale des parfumeurs détaillants à Marrakech, le discours de Philippe CATTIAUX, directeur du commerce intérieur s'est révelé sans équivoque sur le "Label".

(....) Toutes les enquêtes dont je dispose révèlent un formidable besoin d'accueil et de service. C'est parce que vous avez su mettre le consommateur au coeur de votre réflexion que votre code de conduite en parfumerie sélective m'est apparu comme un remarquable travail....)". De son coté M. Babusiaux, directeur général de la DGCCRF a apporté lui aussi un appui constructif à cette démarche. Lors d'une récente interview il a précisé. : "L'idée d'un label est, dans son principe, une bonne chose. Mais il faut évidemment que ce label apporte réellement un plus aux consommateurs par rapport au contenu habituel des contrats de distribution sélective. Nous avons eu des réunions avec l'association. Et encore récemment, nous lui avons rappelé ce principe en lui suggérant d'améliorer son projet initial.

Un label est toujours une chose difficile à mettre en place. Il doit être suffisamment qualitatif pour être crédible, sans être trop exigeant, de peur de ne pas avoir d'adhérent. Il faut trouver un juste équilibre.

En parfumerie, je pense que le consommateur attend plus de service, mais je crois aussi, et c'est incontestable, que le prix est très important. Il doit être pris en compte....)

Un groupe de travail a donc été constitué entre les services de la DGCCRF et les instances professionnelles.

Dans le cadre de cette commission, on travaille à l'amélioration du contenu de la Charte pour une plus grande objectivité.

Maître Olivier Gast, avocat à la cour, conseil de l'AFPCB précise " ce Label qui s'inscrit en avance du projet de loi sur la certification des services qui doit être examiné lors de la cession du printemps 94 du Parlement et constitue la première expérience d'un secteur du commerce, vers une auto-régulation du marché. La DGCCRF pourrait le considérer comme une initiative pilote qui servirait de modèle aux autres secteurs du commerce".

A la commission des Communautés Européennes, à Bruxelles, le projet de "Label" a obtenu un consensus par l'intermédiaire d'un de ses responsables. M. Livio Ricci.

En attendant sa certification le futur "Label", fonctionne dès maintenant comme une marque collective déposée ainsi que son code de conduite à l'INPL.